

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux au personnel communal**

Rapporteur : Philippe Laurent

Chaque année est organisée une soirée d'échange de vœux entre les élus et le personnel communal afin de récompenser le travail fourni dans l'année par les collaborateurs de la Ville.

Au vu de la crise sanitaire et de la réglementation à appliquer qui en découle, la Ville est dans l'impossibilité d'organiser la soirée des vœux au personnel initialement prévue le 8 janvier 2021.

En remplacement de cet évènement et afin de remercier le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité, il est proposé d'offrir des chèques cadeau à chacun des agents municipaux. Dans la mesure où le budget global consacré à cette soirée de vœux est de 38 000 €, et que le nombre d'agents concernés est de 518, le montant des chèques cadeaux pouvant être remis est de 70 € par agent. Ce montant correspond en effet au budget alloué pour la soirée des vœux au personnel.

Par ailleurs, il est proposé que ces chèques cadeaux soient utilisés auprès des commerçants et artisans de Sceaux, qui auront approuvé la convention de partenariat.

Il est donc proposé d'attribuer aux agents répondant aux critères définis par le conseil municipal deux chèques cadeaux de 35 euros ; ils pourront les utiliser auprès des commerçants figurant sur une liste prédéfinie. L'agent remettra au commerçant local de son choix le chèque cadeau original numéroté et nominatif. Le commerçant transmettra les coupons réceptionnés à la Ville pour paiement.

Les chèques cadeaux auront une validité d'un an.

Les agents concernés par l'attribution du chèque cadeau sont :

- les agents titulaires et non titulaires sur poste permanent et en position d'activité de la Ville et du CCAS ;
- les agents remplaçants bénéficiant d'un contrat d'une durée supérieure à 6 mois,
- le personnel de Sceaux Bourg La Reine Habitat.

Soit un total de 518 agents.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à attribuer des chèques cadeaux au personnel communal dans le cadre de l'impossibilité d'organiser la soirée des vœux au personnel prévue le 8 janvier 2021.